

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVÉ, maire. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Matthieu CHALLE donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Damien REVEIL donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Céline MANIEZ donnant pouvoir à Romain LHOPITEAU

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME

Secrétaire de séance : Romain LHOPITEAU

Date de convocation : 07/09/2018

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Romain LHOPITEAU est désigné secrétaire de séance.

B. Approbation du compte-rendu du conseil du 23 mai 2018

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mai 2018.

Madame le maire fait part au conseil de la demande de Madame Céline MANIEZ de modifier le paragraphe « Madame le maire fait part au conseil du souhait de Madame MANIEZ d'arrêter sa mission de représentante titulaire de la commune auprès de l'ATD pour raisons personnelles » en page 4 du compte rendu du 23 mai 2018.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas modifier le compte rendu du 23 mai 2018, étant donné que Madame MANIEZ était absente et non représentée à cette séance, elle ne peut en demander modification.

C. Délibérations :

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.
(Délibération reportée)

2. Révision des tarifs de la salle des fêtes pour 2019.

Madame le maire, propose au conseil, après 4 années sans augmentation de tarifs, de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- 220€ pour les néronnais
- 500€ pour les extérieurs

Les autres tarifs (ménage, caution...) restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- **220€ pour les néronnais**
- **500€ pour les extérieurs**

3. Augmentation de l'IFSE, suite à la promotion d'un agent.

Madame la secrétaire de mairie explique au conseil que la promotion interne au grade d'agent de maîtrise d'un agent de la collectivité, n'a pas permis à celui-ci de bénéficier d'une augmentation de rémunération, du fait de son classement antérieur plus favorable. Considérant les nouvelles missions du poste de l'agent du fait de sa promotion interne, le bureau propose d'attribuer un montant plafond d'IFSE, part fixe du régime indemnitaire, de 840 € par an au groupe 1 de la catégorie C, duquel dépend l'agent promu agent de maîtrise, soit un montant mensuel maximum d'IFSE de 70€, et de conserver un montant plafond de 750 € au groupe 2 de la catégorie C.

Le conseil municipal, **approuve, à l'unanimité** le nouveau montant plafond d'IFSE de 840 € pour le groupe 1 de la catégorie C, soit 70€ maximum par mois.

4. Convention avec les Archives Départementales d'Eure-et-Loir.

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune :

- Délibérations, 1789 – 1861, 1 registre
- Archives non classées, 1780 – 1810, 1 liasse
- Contributions, déclarations de propriété, 1 liasse (ancien régime)

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...)

Le Conseil municipal **décide, à l'unanimité**, d'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et **charge** Madame le Maire d'engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et de **signer** la convention proposée par les Archives départementales.

5. Vente du logement communal : en rapport avec le cahier des charges, arrêté de la procédure.

Madame le maire fait part au conseil de la procédure d'aliénation d'un immeuble et demande au conseil d'approuver le cahier des charges relatif aux conditions de vente du logement communal.

Madame le maire fait lecture à l'assemblée du cahier des charges établi dans le cadre de cette aliénation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu la délibération en date du 23 mai 2018 par laquelle il a été décidé en principe de procéder à l'aliénation du logement communal,

Considérant que la mise à prix de 115 000 € de l'immeuble, prévue dans le cahier des charges, après consultation du Service des Domaines et que les autres clauses du cahier des charges n'appellent pas de remarques,

Approuve à l'unanimité, le cahier des charges établi par Madame le maire et notamment le prix qu'il prévoit,

Autorise Madame le maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par acte en la forme administrative, passé de gré à gré.

Madame le maire passe la parole à Madame BOURDEAU Cathy, qui a pris en charge les visites du logement communal. Madame BOURDEAU indique que 15 visites ont été effectuées et informe le conseil que 2 offres écrites ont été reçues en mairie. Une offre de 115 000 € demandant l'intégration des frais de notaires (vente faite par acte en la forme administrative sans frais de notaire avec des Droits de mutation à la charge de l'acheteur), une seconde de 90 000 € sans condition. Madame le maire fait lecture des 2 offres au conseil en respectant leur anonymat. Le conseil regrette que les droits de mutation à la charge de l'acheteur n'aient pas été clairement énoncés lors de la parution de l'annonce.

Madame le maire précise toutefois que le conseil municipal, dans sa délibération du 23 mai 2018 autorisant le principe de la vente du logement communal, acceptait également la négociation possible du prix de la vente.

Madame le maire propose au conseil de rouvrir pendant 15 jours, la publicité de la vente du logement communal, en apportant les informations complémentaires précises concernant les droits de mutation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, la prolongation de publicité relative à la vente du logement communal, avec précision du taux des droits de mutation.

6. Demande de remboursement à l'Etat de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 2018.

(Délibération ajoutée)

Madame le Maire rappelle que malgré l'annonce d'une absence de baisse des dotations en 2018 par le Président de la République lors du congrès des Maires de France et le Ministre de l'Action et des comptes publics Monsieur Gérard DARMANIN, les communes membres de notre communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, ont subi en majorité une diminution sensible de leur dotation globale de fonctionnement. Pour mémoire, cette baisse se cumule aux dernières baisses de dotation, liées à la contribution pour l'effort de redressement des comptes publics.

L'étude d'impact réalisée au mois de juin sur l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement entre 2017 et 2018, met en exergue un bilan très négatif pour 27 communes qui enregistrent une baisse de recettes, soit 69 % des communes membres des Portes Eureliennes pour une baisse globale de -367 753 euros.

Quelles sont les causes ?

La cause principale concerne l'augmentation sensible en 2018 du potentiel financier des communes conséquence de la fusion réalisée en janvier 2017 des 5 communautés de communes.

Les communes sont pénalisées par une augmentation de leurs indicateurs financiers sans avoir constaté un réel supplément de ressources mais au contraire une réduction injustifiée du montant de leurs dotations de péréquation : la dotation de solidarité rurale et particulièrement la dotation nationale de péréquation.

Pour notre communauté composée de communes rurales de petites tailles l'effet est immédiat, violent, et insupportable.

L'analyse développée au niveau national par des spécialistes des finances locales et l'association des Maires de France confirme cet effet dévastateur sur des communes qui se trouvent dotées d'une richesse « virtuelle » qui ne correspond à aucune réalité économique.

Nous demandons la mise en place dans le cadre de la prochaine loi de finances pour 2019, d'un dispositif de remboursement des baisses de la dotation globale de fonctionnement de 2018 et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019. Pour la commune de Néron, la perte en 2018 est de 4 390 € soit 6,16% de moins par rapport à 2017.

Un courrier fait au nom de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes a été approuvé en conseil communautaire, il est signé par l'ensemble des maires de la communauté.

Afin de donner plus de poids à la revendication, il est proposé à chaque commune de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Demande** à l'Etat le remboursement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2018 et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019.

D. Questions diverses :

1. Informations sur le recensement de la population 2019.

Madame la secrétaire de mairie informe le conseil du lancement de la campagne de recensement de la population 2019. L'enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Par rapport aux dernières campagnes, celle-ci permettra aux personnes recensées de répondre aux questionnaires par Internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il sera proposé de manière systématique par l'agent recenseur. En 2018, au niveau national, 56% de la population recensée a utilisé ce mode de réponse. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier restera possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser Internet. La première réunion d'information à destination des élus aura lieu jeudi 18 octobre 2018.

2. PLUi : informations sur la poursuite de la procédure.

Madame le maire informe le conseil de la tenue de la prochaine réunion du comité de pilotage du PLUi, jeudi 27 septembre 2018 à Nogent-le-Roi. Un panneau de communication à destination des néronnais sera installé sur le mur de la mairie afin d'expliquer à la population l'avancée de la mise en œuvre du projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans lequel devra s'inscrire le PLUi, sera débattu et approuvé par les élus de la Communauté de Communes en novembre 2018.

3. Travaux :

- Aménagement de la Place de la Mairie, présentation du projet par la commission travaux pour avis et validation.

Monsieur Jacques AUGER présente le projet élaboré par la commission travaux concernant la fin de l'aménagement de la place de la mairie. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur AUGER, le conseil municipal valide le projet tel que présenté par la commission travaux. Une estimation financière sera présentée pour le prochain conseil municipal.

Madame le maire remercie la commission travaux pour son investissement dans ce projet.

- Travaux divers à l'étude sur la commune.

Passerelle : La technicienne de rivière du Syndicat SB4VR n'avait pas toutes les réponses aux questions posées lors de la rencontre sur site du 30 août 2018. Les travaux sont en attentes des solutions possibles. Madame le maire propose de relancer le syndicat pour pouvoir prendre une décision avant le printemps prochain.

Radar : Monsieur AUGER rappelle que le radar situé au hameau de Feucherolles n'a plus d'utilité et doit être déplacé à l'entrée du village, rue de Feucherolles, entre le poney club et la limite d'agglomération du village.

Lavoir du Pont de Fer : l'ouvrage est déstabilisé car les pieds en béton s'effondrent, un devis de réparation est en cours d'élaboration par une entreprise.

Accessibilité Ecole : Les travaux d'accessibilité et notamment la réalisation de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite seront fait durant les vacances de la Toussaint.

Salle d'attente de la mairie : Les travaux de rénovation de la salle d'attente de la mairie seront faits en régie par les employés communaux durant l'hiver 2018/2019.

Création d'une voie lotissement de la Fosse aux buis : Monsieur AUGER informe le conseil que les travaux de création de l'impasse du lotissement sont très bien réalisés. Monsieur AUGER s'assure que cela perdure.

Encombrants rue de Villiers : Monsieur AUGER informe le conseil qu'une télévision a été abandonnée sur le trottoir rue de Villiers, ce qui n'est pas tolérable. Un courrier sera adressé au riverain.

Caravanes : Monsieur AUGER signale 2 caravanes installées sur des parcelles boisées en haut de la rue de Pierres.

Arsenal : Monsieur AUGER informe le conseil que la porte de l'arsenal sera réparée d'ici la fin de l'année 2018.

Eclairage Public du 14 juillet : Monsieur AUGER informe le conseil qu'il est tout à fait possible de modifier manuellement la période d'éclairage de la place de la mairie. Le responsable du Syndicat Energie Eure-et-Loir, Monsieur BEAUTREMENT, n'y est pas opposé. Une demande similaire sera faite pour la grande rue.

4. Bibliothèque : projet 2018/2019.

Madame LECOMTE Françoise, responsable de la bibliothèque, informe le conseil de la réunion de rentrée avec l'ensemble de l'équipe « bibliothèque » mercredi 19 septembre, et de la réunion avec l'équipe enseignante mercredi 3 octobre pour les projets liés avec l'école. Elle précise que les horaires de la bibliothèque seront les suivants pour l'année scolaire 2018/2019 : mercredi 10h30 à 12h, vendredi 16h à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h. L'équipe bibliothèque compte désormais 7 membres bénévoles.

5. Culture : Jazz en Mars

Madame BOURDEAU Cathy informe le conseil de la venue d'artistes de Jazz dans le cadre du Festival Départemental « Jazz en Mars », à la salle des fêtes de Néron, le 3 mars 2019. L'ouverture de la billetterie sera en novembre et exclusivement sur le site Internet « Jazz en Mars ». Le prix des places sera entre 12€ et 15€. Des brochures et flyers seront réalisés et distribués à la population. La communication relative à ce spectacle sera insérée dans le prochain flash de la commune. Il sera possible d'obtenir des renseignements téléphoniques en mairie, uniquement le matin. Prochaine réunion le 27 septembre 2018 à la médiathèque de Luisant avec l'Association Jazz en Mars.

6. Fête de la Saint Léger : Concours de confitures

Madame le maire demande au conseil des volontaires pour être jury afin de désigner la meilleure confiture, lors du concours organisé par l'Association Néron, Vie et Patrimoine (NVP) à l'occasion de la fête de la Saint Léger, samedi 29 septembre 2018 à 16h. Mesdames TROUINARD et LARCHER ainsi que Monsieur LHOPITEAU se proposent. Madame BOURDEAU se chargera de désigner 2 jeunes conseillers du CMJ pour compléter le jury. A partir de 14h, salle polyvalente NVP présentera un film retraçant les actions de l'association en faveur du patrimoine néronnais.

Madame le maire rappelle qu'à l'occasion de ce week-end festif, un tour de manège gratuit sera offert à tous les enfants de l'école des Sources.

E. Tour de table :

✚Messe de la St Léger :

Monsieur LHOPITEAU regrette l'absence d'accord entre la commune et la paroisse de Nogent-le-Roi au sujet de la date de la messe de la Saint Léger. Chacun ayant retenu une date différente, cette année, il n'y aura donc pas de messe de célébrée dans l'église de Néron lors de la fête du village. L'année prochaine, un courrier officiel devra être envoyé à la paroisse afin qu'il n'y ai aucune ambiguïté sur la date à retenir.

✚Micro-ondes –Salle des fêtes

Monsieur COGNEAU propose au conseil d'investir dans l'achat d'un appareil à micro-ondes pour la salle des fêtes. Le conseil trouve la remarque pertinente et fera le nécessaire pour cet achat.

✚Eaux pluviales – rue de Villiers

Monsieur LHOPITEAU signale qu'un riverain, subissant le ruissellement des eaux de pluie dans sa propriété a réalisé une déviation sur le domaine public. Madame le maire indique qu'aucune demande n'a été faite en mairie pour la réalisation de ces travaux. Un courrier sera adressé au propriétaire afin de lui fixer un rendez-vous et rappeler la procédure à suivre dans ce cas.

✚Végétaux envahissants

Madame BOURDEAU signale au conseil plusieurs haies non entretenues dont les branches empiètent sur le domaine public, risquant d'abîmer les véhicules lors de leur passage. Madame le maire informe que plusieurs courriers ont été adressés aux propriétaires dont les haies le long des voies publiques ne sont pas entretenues.

Par ailleurs, Madame BOURDEAU signale que les crottins des chevaux du poney club ne sont pas systématiquement ramassés et demande qu'un rappel soit fait au propriétaire.

✚Routes départementales

Madame TROUINARD rappelle au conseil l'état déplorable des routes secondaires du réseau routier du département. Il est urgent d'en avertir Monsieur Jean-Noël MARIE pour qu'il prenne en charge ce problème.

✚Accueil des Nouveaux

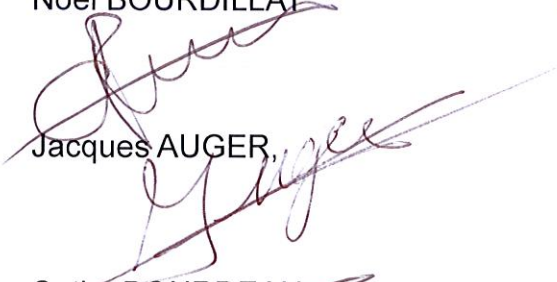
Madame LECOMTE Françoise demande au conseil des volontaires pour accueillir les nouveaux habitants lors de la rencontre organisée le 15 septembre 2018 à 11h dans la salle polyvalente. 7 élus se portent volontaires, rendez-vous est fixé à 10h15 pour préparer la salle.

Madame LECOMTE, signale et déplore que pour les journées du Patrimoine, aucun bâtiment du patrimoine de la commune ne sera ouvert. En effet, Néron ne figure pas dans le document de communication réalisé par les Portes Euréliennes.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h02.
Néron, vendredi 14 septembre 2018.***

Les Membres :

Noël BOURDILLAT



Jacques AUGER,

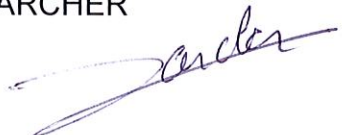
Cathy BOURDEAU



Jacky COGNEAU



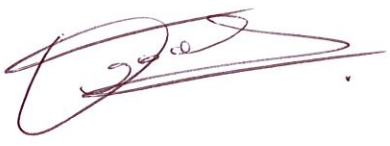
Jacqueline LARCHER



Françoise LECOMTE



Martine TROUINARD



La secrétaire :

Romain LHOPITEAU



maire

Geneviève LE NEVÉ

